

**Grand Prix de Brigode le 29 et le 30
août 2026**

REGLES LOCALES SPECIFIQUES

Obstructions inamovibles R16

- La zone de passage d'engins à droite du **trou n°10**
- L'ensemble arbre/tuteur/hauban/grillages (les arbres ou plantations non tuteurés ne donnent pas de dégagement sans pénalité).
- Les chemins de quelque nature qu'ils soient et leurs prolongements raisonnables
- Toutes zones marquées par le comité en TER

Terrain en réparation avec zone de jeu interdit :

- à gauche des départs du trou n°2. Interdiction d'aller chercher la balle.

HORS LIMITES R-18

- Sont hors limite, le club-house et ses terrasses, le parking, le practice ainsi que toutes les zones situées à l'extérieur de la lisière du parcours tel que défini par le comité.

ZONES D'ENTRAINEMENT

- La zone d'entraînement devant la terrasse du club-house fait partie intégrante du parcours, l'entraînement y est autorisé.

TROU 14

- L'ancien green du **trou n°14** est un mauvais green pour lequel vous devez vous dégager obligatoirement selon la règle **R13-1 f**

Règle 17 :

- En l'absence de marquage au sol, la lisière de la ZP est définie par la ligne de rupture de pente ou la limite de tonte du haut rough.

Épreuve non-fumeur (y compris la e-cigarette) et aucun animal de compagnie autorisé sur le parcours

PENALITE POUR INFRACTION AUX REGLES LOCALES : 2 COUPS

Rappel Règle 20.1c(3) : lorsque durant le jeu d'un trou, vous doutez de vos droits et/ou de la procédure à suivre, vous pouvez, sans pénalité, finir le trou avec 2 balles. Vous devez impérativement rapporter les faits au recording.

Pour contacter le secrétariat, composez le 0320911786

Grand Prix de Brigode le 29 et le 30 Août 2026

REGLES LOCALES SPECIFIQUES

Obstructions inamovibles R16

- La zone de passage d'engins à droite du **trou n°10**
- L'ensemble arbre/tuteur/hauban/grillages (les arbres ou plantations non tuteurés ne donnent pas de dégagement sans pénalité).
- Les chemins de quelque nature qu'ils soient et leurs prolongements raisonnables
- Toutes zones marquées par le comité en TER

Terrain en réparation avec zone de jeu interdit :

- à gauche des départs du trou n°2. Interdiction d'aller chercher la balle.

HORS LIMITES R-18

- Sont hors limite, le club-house et ses terrasses, le parking, le practice ainsi que toutes les zones situées à l'extérieur de la lisière du parcours tel que défini par le comité.

ZONES D'ENTRAINEMENT

- La zone d'entraînement devant la terrasse du club-house fait partie intégrante du parcours, l'entraînement y est autorisé.

TROU 14

- L'ancien green du **trou n°14** est un mauvais green pour lequel vous devez vous dégager obligatoirement selon la règle **R13-1 f**

Règle 17 :

- En l'absence de marquage au sol, la lisière de la ZP est définie par la ligne de rupture de pente ou la limite de tonte du haut rough.

Épreuve non-fumeur (y compris la e-cigarette) et aucun animal de compagnie autorisé sur le parcours

PENALITE POUR INFRACTION AUX REGLES LOCALES : 2 COUPS

Rappel Règle 20.1c(3) : lorsque durant le jeu d'un trou, vous doutez de vos droits et/ou de la procédure à suivre, vous pouvez, sans pénalité, finir le trou avec 2 balles. Vous devez impérativement rapporter les faits au recording.

Pour contacter le secrétariat, composez le 0320911786